



# PROCES-VERBAL DE SEANCE du Conseil Municipal de la Commune de Aubure

Séance du 10 décembre 2024 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil

Quorum : 5

**Présents :**

M. BUFFLER Bénédicte, Mme GAY Marie-Paule, Mme JUNG DUHAIL Elisa, M. KLETTY Christian, M. LAURENT Thierry, M. RAFFALLI Lionel, M. REGNIER Julien, M. SCHALL Alain

**Procuration(s) :**

Mme PLESSY Pauline donne pouvoir à Mme JUNG DUHAIL Elisa

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme PLESSY Pauline

**Secrétaire de séance :** M. SCHALL Alain

**Président de séance :** Mme GAY Marie-Paule

## **1 - Présentation de l'état prévisionnel des coupes et des travaux patrimoniaux 2025**

M. Valérian VISCA, agent ONF, présente le programme forêt pour l'année 2025 aux membres du Conseil Municipal.

*A l'issue de la présentation, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :*

- *Gestion forestière: état prévisionnel des coupes et travaux patrimoniaux 2025*

*Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point à l'ordre du jour.*

## **2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2024**

Le procès-verbal du 18 novembre 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **3 - Informations, comptes rendus de réunions et commission**

- Démission de M. Christian GERARD

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que M. Christian GERARD a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire délégué au service technique, bâtiments et équipements communaux, voiries, espaces verts et fleurissement, sécurité incendie et environnement en date du 18 novembre 2024.

- Clôture de la régie de recettes

Compte tenu de la faiblesse des recettes ces dernières années et sur demande du Service de Gestion Comptable de Kaysersberg-Vignoble, Mme le Maire informe les conseillers de la

suppression de la régie de recettes.

Cette mesure de simplification de gestion n'aura aucune incidence sur les produits de prestations de service, locations de salle, concession de droits de place qui sont déjà facturés au fur et à mesure.

Quant au service administratif (photocopies), un système de facturation sera mis en place pour les administrés.

- Affaire de personnel

Mme le Maire rappelle que par décision en date du 11 juin 2024, un emploi non permanent d'agent technique a été créé à raison d'une durée hebdomadaire de 17h30 afin de seconder M. Jean-François PARMENTIER dans ses tâches quotidiennes.

Une offre d'emploi a été publiée pour une embauche à mi-temps à compter du 1er août 2024. Cette opération a été clôturée sans nomination faute de candidat.

Afin d'augmenter les chances de recrutement, un poste à temps complet a été proposé entre les communes de Aubure et Fréland.

Deux candidatures ont été déposées dans les derniers jours de validité de l'offre. Celles-ci vont être étudiées par les deux collectivités.

- Salon des Maires de Paris

Lors du salon des Maires à Paris, Mme le maire a participé aux échanges sur le stand des communes forestières et sur le stand de l'Europe au service des collectivités.

De nombreux contacts ont été pris avec des prestataires qui pourraient, dans l'avenir, être utiles à la commune.

- Comité technique PTRTE du 19 novembre 2024

Les projets en cours : les toitures et l'isolation de l'ancien presbytère et de la mairie ont bien été pris en compte et restent inscrits au PTRTE.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour lancer ces projets.

- Comité technique CTG (Convention Territoriale Globale) du 19 novembre 2024

Dans le cadre des appels à projets 2025 de la CAF, Mme le Maire explique que le village peut y répondre car il dispose d'un local pour l'espace de vie sociale qui permettrait aux associations de l'aide administrative et financière pour leurs activités mais aussi aux jeunes du village, des animations et un encadrement pour les réunions et aux plus anciens des moments de convivialité ainsi qu'une aide numérique.

Cet espace pourrait exister dès le premier trimestre 2025 avec l'embauche d'une personne.

Dans un autre cadre qui regroupe la CAF, la Communautés de Communes, la CeA, la Région Grand Est et l'Etat, la commune pourrait acquérir le bien "Les Pins" pour en faire un lieu de béguinage et la création d'une micro-crèche.

Une réunion avec toutes les institutions et un entrepreneur privé devrait avoir lieu début janvier.

- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Une réunion de restitution 2024 du suivi de l'impact des cervidés sur les fourrages a été animée en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Alsace.

- Conseil Municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des jeunes est actuellement composé de 8 membres.

L'assemblée a élu deux adjoints juniors.

Les jeunes ont le projet de confectionner des objets pour les personnes âgées.

- Commémoration du 80ème anniversaire de la Libération le 7 décembre 2024

Une cérémonie commémorative a eu lieu conjointement sur les communes d'Aubure et Fréland pour célébrer la Libération.

- Maison forestière

Les minutes des procès-verbaux d'arpentage de la division parcellaire ont été transmises par le géomètre le 4 décembre 2024 au Livre Foncier de Sélestat pour l'inscription des changements.

A ce jour, la commune est dans l'attente de l'avis de l'ONF à la demande de soustraction des terrains du régime forestier.

#### 4 - Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que M. Christian GERARD, 2ème adjoint au Maire, est démissionnaire de ses fonctions et de son mandat de conseiller municipal.

Il est proposé de supprimer le poste de 2ème adjoint au Maire en portant à deux le nombre d'adjoints au Maire.

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé monteront automatiquement dans le rang supérieur et, par délibération séparée, le tableau des indemnités sera actualisé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de supprimer le poste du deuxième adjoint au Maire vacant en raison de la démission de M. Christian GERARD ;
- de prendre acte des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau :

M. Lionel RAFFALLI	1er adjoint au Maire
M. Julien REGNIER	2ème adjoint au Maire

- de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal en conséquence et de le transmettre aux services de la Préfecture du Haut-Rhin ;
- de charger Mme le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents s'y afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 5 - Actualisation du tableau des indemnités des fonctions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu les délibérations du 23 mai 2020, du 11 août 2020, du 9 novembre 2021 et du 23 janvier 2024 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Vu la démission de M. Christian GERARD, 2ème adjoint au Maire, en date du 18 novembre 2024 ;

Vu la délibération du 10 décembre 2024 supprimant le poste de 2ème adjoint ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des indemnités de fonction alloués aux élus au vu de la suppression d'un poste d'adjoint ;

Mme le Maire propose de fixer les indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit à compter du 15 décembre 2024 :

	Pourcentage indice 1027
Maire	25,50
1er adjoint au maire	7,26
2ème adjoint au maire	7,26

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve les propositions d'indemnités ci-dessus ;
- approuve le tableau récapitulatif des indemnités versées au Maire et aux adjoints, annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - Désignation d'un délégué au syndicat intercommunal des gardes champêtres**

Suite à la démission de M. Christian GERARD, il y a lieu de nommer un nouveau délégué suppléant au syndicat intercommunal des gardes champêtres (Brigade Verte).

Il est rappelé au Conseil Municipal que M. Thierry LAURENT est délégué titulaire.

**L'assemblée délibérante décide de nommer M. Alain SCHALL délégué suppléant au syndicat intercommunal des gardes champêtres.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **7 - Tarifs communaux 2025**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur.

LOCATION de SALLES COMMUNALES			
<b>Salle citoyenne (rez-de-chaussée de la mairie)</b>			
Occupation gratuite pour les associations locales			
Uniquement pour les activités culturelles et physique douce A but non lucratif. Chauffage inclus.			
<b>Tarif horaire</b>			6.40 €
<b>Tarif demi-journée</b>			19.15 €
SALLE DES FETES			
Occupation gratuite pour les associations locales			
		<u>Auburiens</u>	<u>Utilisateurs extérieurs</u>
Salle et cuisine	Jour	62.00 €	138.00 €
	Week-end	114.00 €	265.00 €
Cuisine seule	Année	163.50 €	/
	Charges par j d'occupation	6.40 €	/
Caution			100.00 €
Arrhes réservation			30.00 €
Ménage (si pas ou mal réalisé)			67.00 €
Chauffage (pour tous)			par jour : 30.00 €

DESIGNATION	TARIF
SERVICE ADMINISTRATIF	
<b>Photocopies : tarifs aux particuliers</b>	
Noir et blanc format A 4	0.20 €
Noir et blanc format A 3	0.40 €
Couleur format A 4	1.00 €
Couleur format A 3	2.00 €
<b>Photocopies pour les associations : gratuité de 500 photocopies noir et blanc/an) et 250 en couleur</b>	
Extrait de matrice cadastrale	1.50 €
CIMETIERES	
Concession 15 ans tombe simple	100.00 €
Concession 30 ans tombe simple	180.00 €
Concession 15 ans tombe double	180.00 €
Concession 30 ans tombe double	350.00 €
VOIRIE	
<b>Droits de place</b>	
Camionnette, commerçant ambulant : tarif par demi-journée	5.00 €
Branchement électrique : tarif par demi-journée	2.90 €
Tracteur et chauffeur forfait horaire (idem déneigement)	69.00€
Concession de source (par an)	38.00 €
Concession de terrain (par an)	par hectare 29.50 €
DIVERS	
<b>Location de tables brasserie et bancs : à récupérer et ramener à l'atelier communal</b>	
Lot 1 table et 2 bancs (maximum 2 j consécutifs)	8.00 €
Livraison et récupération des tables et bancs : forfait	50.00 €
Gratuit pour les associations	/
Masques tissus	2.00 €
Sentier de découvertes	1.00 €
Patrimoine d'Alsace : le pays de <u>Ribeauvillé</u>	25.00 €
Chemin du bien-être	0.50 €

Elle propose à l'assemblée délibérante de maintenir ces tarifs pour l'exercice 2025.

**Le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs communaux pour l'année 2025.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 8 - Tarifs eau et assainissement 2025

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs eau et assainissement :

<b>Prestation ou service</b>	<b>Tarif HT</b>
Eau	2,17 € le m <sup>3</sup>
Assainissement	1,69 € le m <sup>3</sup>
Location de petit compteur	6,10 € par semestre
Location de grand compteur	92,70 € par semestre
Accès au réseau	7,64 € par semestre
Redevance de raccordement au réseau d'assainissement	1 797,00 €
Forfait eau pour travaux	155,00 €
Relevé manuel de compteur	67,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les différentes taxes (TVA - Agence de l'eau).

M. Lionel RAFFALLI, adjoint délégué aux finances propose de modifier les tarifs comme suit avec mise en application à compter du 1er janvier 2025 :

<b>Prestation ou service</b>	<b>Tarif HT</b>
Eau	2,22 € le m <sup>3</sup>
Assainissement	1,73 € le m <sup>3</sup>
Location de petit compteur	6,23 € par semestre
Location de grand compteur	94,74 € par semestre
Accès au réseau	7,81 € par semestre
Redevance de raccordement au réseau d'assainissement	1 836,53 €
Forfait eau pour travaux	158,41 €
Relevé manuel de compteur	68,47 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs pour l'année 2025.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **9 - Tarifs vente de chaleur 2025**

Le conseil d'exploitation de la régie vente de chaleur a proposé les tarifs des composantes R1 et R2 suivants pour l'exercice 2025, soit une hausse de 2,2 % :

Facturation Collectivités :

R1 - Part variable Consommation	123,50 € HT par Mwh
R2 - Part fixe Abonnement	61,11 € HT par Kw

Facturation Baux locatifs et petites surfaces :

*Condition d'application : Surface desservie inférieure à 120m<sup>2</sup> et puissance souscrite inférieure à 20 Kw*

Frais d'ouverture de contrat à la prise du bail	52,63 € HT
R1 - Part variable Consommation	12,34 cts € HT par Kwh
R2 - Part fixe Abonnement	6,93 € HT par m <sup>2</sup> et par an

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouvelles valeurs avec application à compter du 1er janvier 2025.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **10 - Décision modificative n°1 au budget général (10100)**

Le projet d'Espace Sport route de Ribeuuillé ne sera pas achevé d'ici la fin de l'année 2024.

Les crédits budgétaires de cette opération ont été inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement du budget général (10100) lors du vote du budget primitif.

Afin de disposer des crédits nécessaires à l'inscription de ce projet dans les restes à réaliser de

l'exercice 2024, il convient de prendre une décision modificative pour transférer l'opération au chapitre 23.

**Le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative suivante :**

Article (Chap.) - Opération	Montant
<b>2138 (21) : Autres constructions</b>	<b>- 89 000</b>
<b>231 (23) : Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>+ 89 000</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - Réattribution de la subvention DETR du projet de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie**

Mme le Maire rappelle que le projet de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie s'est vu attribué une aide financière d'un montant de 43 219,45 € au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) le 5 juin 2024.

Mme Daisy MAGNY, cheffe de projet "Villages d'Avenir", suggère une réattribution de cette subvention sur un projet jugé plus prioritaire : les travaux de réfection et d'isolation de l'ancien presbytère dont la demande de soutien financier a dû être reportée sur l'exercice 2025 en raison du nombre important de dossiers déposés cette année à la Préfecture par les collectivités.

Mme MAGNY précise que cette réattribution devra faire l'objet d'un accord de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé.

Mme MAGNY va également solliciter une nouvelle instruction du dossier de rénovation de la toiture de la mairie au titre de la campagne 2025 de la DETR. En cas de prévision de travaux supplémentaires, ce dossier pourra encore faire l'objet d'une complétude en début d'année.

Mme le Maire détaille le coût des travaux à l'ancien presbytère estimés à 147 234,29 € HT:

- Toiture : 88 326,26 € HT
- Menuiseries / Ouvrants : 38 503,05 € HT
- Isolation : 20 404,98 € HT

Elle présente à l'assemblée une nouvelle mesure d'aide proposée par la Région Grand Est : le dispositif "Coup de pouce rural", une subvention à hauteur de 50% du montant HT des investissements éligibles, plafonnée à 10 000 € d'aide dans la limite de 20 000 € de dépenses éligibles.

Elle informe les conseillers que la commune peut encore bénéficier d'un soutien financier de 19 259 € sur le Fonds Communal Alsace soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ces éléments, l'effort financier de la collectivité pour réaliser ce projet serait d'environ 75 000 € HT.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :**

- **D'autoriser la réattribution de la DETR 2024 sur le projet de réfection et d'isolation de l'ancien presbytère ;**
- **D'autoriser le report de l'instruction du dossier de rénovation de la toiture de la mairie sur la campagne 2025 de la DETR ;**
- **D'autoriser Mme le Maire à solliciter une aide financière de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif "Coup de pouce rural" ;**
- **D'autoriser Mme le Maire à solliciter une aide financière de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace ;**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents s'y afférant.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **12 - Travaux complémentaires de rénovation de la mairie**

Ce point est retiré à l'unanimité des présents.

### **13 - Adhésion 2025 au Groupement d'Actions Sociales**

A l'instar des années précédentes, Mme le Maire propose de cotiser auprès du Groupement d'Actions Sociales du Haut-Rhin, en faveur des agents communaux qui désirent y adhérer. Ceux-ci peuvent alors bénéficier de prestations sociales comme par exemple de primes d'anniversaires de service, de subvention pour une adhésion à un club sportif ou une association culturelle ainsi que des avantages et réductions chez les partenaires CE+.

Le financement est assuré par la cotisation individuelle des agents communaux (35 € par an) et la subvention des collectivités adhérentes (90 € par agent).

**Après en avoir délibéré :**

**Le Conseil Municipal vote cette participation à l'unanimité, pour les agents qui souhaitent d'adhérer au GAS, et décide de l'inscrire au budget 2025.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **14 - Points divers et communiqués**

- Organisation de la cérémonie des vœux du Maire

A l'occasion des vœux du Maire, chaque élu présentera un exposé sur un sujet défini :

- MM. Lionel RAFFALLI et Julien REGNIER feront une présentation des travaux
- M. Thierry LAURENT exposera aux habitants les projets de livre sur Aubure et d'un cimetière de la forêt
- MM. Alain SCHALL et Christian KLETTY parleront de la forêt
- Mme Pauline PLESSY sera chargée d'un exposé sur la petite enfance (école, périscolaire)

M. Bénédicte BUFFLER, quant à lui, s'occupera du buffet.

- Report du repas de fin d'année

Le repas de fin d'année de l'équipe municipale, initialement prévu le vendredi 22 novembre 2024, a dû être annulé en raison des conditions météorologiques.

Mme le Maire propose d'organiser une petite réception apéritive le 16 décembre prochain pour clôturer l'année dans un moment convivial.

Le repas de fin d'année sera reporté en début d'année. La date retenue est le 14 mars 2025.

- Besoins de l'école

Mme Mélissa RIVAT, directrice de l'école, a fait part à Mme le Maire de ses besoins en équipement de petit électroménager pour l'école pour les activités culinaires proposés aux enfants.

Elle a présenté un modèle de mini four au prix de 159,99 € et d'une petite table de cuisson électrique au prix de 39,99 € soit un investissement de 199,98 €.

La maîtresse souhaite acquérir cet équipement sur le budget alloué à l'école par la mairie dont le solde de l'année scolaire est 343,85 €.

### **15 - Gestion forestière : état prévisionnel des coupes et travaux patrimoniaux 2025**

L'état prévisionnel des coupes et les travaux patrimoniaux 2025 préparés en collaboration avec l'ONF sont présentés dans le détail au Conseil Municipal.



## Etat prévisionnel des coupes 2025

### 1a) Récolte des bois

		Estimé (m <sup>3</sup> )
Bois façonnés	Bois d'œuvre feuillus	5 m <sup>3</sup>
	Bois d'œuvre résineux + bois d'industrie long/bois de feu	1400 m <sup>3</sup>
	Dont produits accidentels	1000 m <sup>3</sup>
	Dont volume pour bois de chauffage	5 m <sup>3</sup>
Stères	Façonnage de stères	8 st
Bois non façonnés	vente sur pied (m <sup>3</sup> )	0 m <sup>3</sup>
	Dont produits accidentels	0 m <sup>3</sup>
	Fond de coupes	0 m <sup>3</sup>
<b>Total m<sup>3</sup></b>		<b>1405 m<sup>3</sup></b>

*récolte à l'hectare (m<sup>3</sup>/ha) :* 4

*A titre informatif, les parcelles prévues en coupes en 2025 sont les suivantes :*

*Donnée pouvant évoluer en fonction du contexte sanitaire des forêts et les reports éventuels de certaines coupes* 1, 19 et chablis sur l'ensemble de la forêt

### 1b) Recettes d'exploitation

	Estimé (€)
Recettes bois façonnés	88 000 €
Recettes bois sur pied	0 €
<b>Total recettes (HT)</b>	<b>88 000 €</b>

*prix de vente moyen (€/m<sup>3</sup>) :* 63

## 1c) Dépenses d'exploitation

	Estimé (€)
Abattage et façonnage	13 650 €
Débardage et câblage	7 000 €
Façonnage de stères de bois de chauffage	240 €
Exploitation mécanisée (abattage et débardage)	27 000 €
Transport de grumes vers place de dépôt (Volume m <sup>3</sup> )	0 m <sup>3</sup>
Transport de grumes vers place de dépôt (montant en €)	0 €
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (Heures)	5 h
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (montant en €)	500 €
Honoraires sur assistance technique	4 215 €
Honoraires gestion MO (5%) + EPI + cotisation CAAA (5%)	765 €
Autre dépense	0 €
<b>Total dépenses (HT)</b>	<b>53 370 €</b>
<b>Solde d'exploitation (recettes - dépenses)</b>	<b>34 630 €</b>

*L'ensemble des produits résineux sera vendu en contrat à l'exception des plus beaux produits qui seront présentés en vente par adjudication.  
Les feuillus de qualité courante seront vendus en contrat, la belle qualité sera systématiquement présentée en vente par adjudication.*

## 2) Bilan final

RECETTES	Estimé
Bois	88 000
Stock actuel	0
Subvention	0
<b>Total général (HT)</b>	<b>88 000</b>

*total par hectare : 274*

DEPENSES	Estimé
Exploitation	53 370
<b>Total general (HT)</b>	<b>53 370</b>

*total par hectare : 166*

## Travaux patrimoniaux 2025

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<b>TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération (*) Localisation : 15.i, 24.i Elimination de l'épicéa par point d'appui sous les hêtres.	0,45	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 12.i, 25.j, 26.i Dégagement léger, autour du plant, dans les clôtures des parcelles	3,50	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>3 770,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
Financement : 04-Travaux sur durée engagement après subvention / Plans de rebond et relance			
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 12.i, 26.i Plan de relance P12 et plan de rebond P26	1,84	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>1 630,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : Parcelles 11j, 12i, 14a, 16i, 17j, 18a, 20j, 21j, 22j, 23j, 25j et 26i.	500,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles (*) Localisation : 1.a, 2.i, 3.i, 4.v, 5.i, 5.v Remontée des pincettes sur semis de sapin pectiné	13,21	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>5 920,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Sur le massif	2,00	KM	
<b>Sous-total</b>			<b>3 540,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX</b>			
<input type="checkbox"/> Elimination ou limitation d'espèces indésirables (*) Localisation : Sur le massif	1,00	U	
<b>Sous-total</b>			<b>360,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Sentiers pédestres	1,00	U	
<b>Sous-total</b>			<b>180,00 € HT</b>

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<b>TRAVAUX DIVERS</b>			
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : Parcelles 13 et 14 Jeunes épicéas secs dûs au dépérissement	1,00	FO	
<b>Sous-total</b>			<b>280,00 € HT</b>
			<b>Total : 15 680,00 € HT</b>

(\*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes et les travaux patrimoniaux 2025 tels que présentés.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 23h00

Fait à AUBURE  
Le Maire,